

Décision

Générale

colonial

Décision n° 782/SG/FP accordant un passage aller-retour à un boursier du Territoire.

n° 782/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Une concession de pasasge par voie aérienne en classe touriste Paris-Djibouti et retour est accordée à M. Omar Ibrahim Hodom, expéditionnaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, boursier du Territoire. Une réquisition de passage sera délivrée à cet effet à l'intéressé. La dépense est imputable au budget du Territoire.